



SÉANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU CONSEIL RÉGIONAL DU DISTRICT DE NYON

Procès-verbal

Jeudi 3 avril 2014 à 20h00

Salle des Combles à Le Vaud

La séance du Conseil Intercommunal du Conseil régional du district de Nyon est ouverte à 20h10 par Monsieur Eric Hermann, Président. Il procède aux salutations d'usage des déléguées, des délégués, des membres du CODIR et des représentants de la presse et leur souhaite la bienvenue.

1) Présences

Les cartons de vote ayant été distribués, M. le Président informe que 40 communes sont présentes et que 61 délégué-e-s représentent un total de 88 voix.

Il informe que les Municipalités de Burtigny, Signy, St-George et Genolier se sont excusées, de même que Mmes J. Byrne-Garelli, L. Bermejo-Dubois et S. Baltzer, ainsi que MM. E. Charlot-Valdieu, N. Walter, M. Bally, N. Kaltenrieder, O. Tappy, M. Vittoz, L. Munier et A. Nicolas.

L'Assemblée peut valablement délibérer dans la mesure où le quorum est atteint.

Suite au décès tragique de Monsieur Markus Kamermann, délégué et Vice-syndic de la Commune de Chavannes-de-Bogis, Monsieur le Président propose une minute de silence en sa mémoire.

Avant d'attaquer l'ordre du jour, M. le Président demande s'il y a un membre de l'assemblée qui serait d'accord de fonctionner comme scrutateur dans la mesure où les titulaires sont absents et qu'il manque actuellement un suppléant. M. J.-R. Probst accepte ce rôle.

2) Adoption de l'ordre du jour

M. le Président demande si cet ordre du jour convient à tous.

L'ordre du jour est **adopté par 87 oui et une abstention**

3) Communications du Bureau du Conseil Intercommunal

M. le Président fait lecture :

- du courrier de la Commune de Prangins qui présente la candidature de M. Cyril Perret, avec l'appui du sous-groupe Jura-Lac, pour le poste au CODIR laissé vacant par M. Serge Beck, démissionnaire,
- de la démission, au 30 juin 2014, de Mme R. Schoch, Syndique de la Commune de Commugny et Vice-présidente du Conseil Intercommunal qui remercie les différents acteurs avec lesquels elle a eu le plaisir de travailler et se réjouit de rencontres imprévues ou organisées éventuellement pour les anciens. M. le Président la remercie et la fleurit dans la mesure où elle ne pourra pas être présente lors de la prochaine séance. Mme R. Schoch profite de l'occasion pour transmettre ses remerciements et ses vœux pour l'avenir de ce Conseil,

- du courrier reçu de Mme D. E. Christin et M. P.-A. Schmidt concernant leur démission de la Commission de Gestion et des Finances (CoGesFin). Ils expliquent cette démission par le fait qu'ils font maintenant partie du groupe de travail, autonome, concernant les investissements régionaux, à titre de, respectivement, Vice-présidente et Président. Il leur paraît donc incongru de faire également partie de la CoGesFin et leur départ permettra à cette commission de s'enrichir de l'avis et des réflexions de membres d'autres communes,
- de la lettre de démission de M. R. Oppliger, membre suppléant de la CoGesFin et faisant également partie du groupe de travail susmentionné, informant que le planning soutenu et très serré lui pose quelques problèmes d'organisation professionnelle. De plus, il soulève le problème que pourrait soulever son double mandat et préfère, de ce fait, se retirer de son poste de suppléant de la CoGesFin.

4) **Communications du Comité de Direction (CODIR)**

M. G. Creteigny, Président du CODIR, annonce sept interventions et passe la parole à ses différents collègues :

M. P. Stampfli rappelle que le programme des transports publics a démarré en décembre 2008 et que, par la suite, 51 communes ont accepté de verser CHF 155.-- par habitants sur une durée de cinq ans. A ce jour, un rapport d'une soixantaine de pages retrace tout ce qui a été réalisé à ce jour, avec les détails sur le nombre de passagers, les coûts, l'aménagement de priorisations, etc. Ce document sera envoyé à toutes les Municipalités et des détails supplémentaires se trouveront sur le site du Conseil Régional. M. P. Stampfli donne encore quelques explications concernant les 150 mesures d'accompagnement qui ont fait l'objet d'un préavis de même que sur la volonté de ramener un maximum d'élèves des Etablissements scolaires sur les transports publics avec des succès différents selon les régions. Pour terminer, il énumère encore un certain nombre de chiffres-clés.

M. G. Produit prononce quelques mots concernant la charte du sport qui a été remise au Conseil Régional sous la signature de 123 membres de divers milieux associatifs et politiques et lui donnant surtout des pistes de travail et posant un certain nombre de questions. Une enquête a donc été menée auprès des communes et les réponses sont diverses et variées. La première d'entre-elles demandait un renforcement du département des sports au niveau des ressources humaines et du budget. Il rappelle que le budget 2014 avait été amendé à la hausse, mais qu'au sein des communes ce mouvement n'a pas vu le jour. Il a également été question d'un coordinateur des sports, sujet récurrent depuis quelques années déjà, mais les communes ont répondu par la négative. Sur ces deux thèmes, M. Produit est assez persuadé que s'il avait été précisé que les participations communales ne seraient pas revues à la hausse, les réponses auraient probablement été différentes. Une unification des tarifs dans toutes les communes a largement été décriée. Par contre, le développement des infrastructures ouvertes au public durant la journée, la facilitation des démarches pour l'organisation d'événements sportifs régionaux, la mise en place d'un réseau "Sport pour tous" dans le district et l'amélioration de l'harmonisation entre services communaux ont été plébiscités. Toutes ses questions ont été discutées lors d'un atelier avec environ 50 participants qui ont travaillé en 4 sous-groupes thématiques et avec la participation de trois experts. Pour terminer, M. Produit relève quatre pistes d'actions à approfondir : mettre à jour des données sur les sociétés et équipements via le portail internet, redéfinir la politique de soutien, planifier la construction de futurs équipements d'intérêt régional et poursuivre la concertation avec la mise en place d'une commission régionale mixte des sports avec des objectifs pour 2015.

Mme F. Rattaz présente brièvement le contenu de la brochure "Chiffres clés et tendances" en demandant de lui réserver bon accueil dans la mesure où elle contient des informations importantes et utiles pour les communes.

M. J.-N. Goël rapporte rapidement sur les deux présentations qui ont eu lieu sur le volet opérationnel du Plan Directeur Régional. Il précise que ce volet est important pour les communes, avec des plus-values et des actions concrètes tant du point de vue de l'environnement que des transports, qui ne constitue pas en un engagement financier mais que c'est un programme de développement. Un courrier sera envoyé aux communes afin d'effectuer la synthèse des discussions engagées durant les présentations. M. Goël précise encore la suite, à savoir la récolte des commentaires des communes et des services du Canton, la transmission du document finalisé aux Municipalités pour approbation et la remise des deux volets de ce PDRN, pour approbation, au Conseil Régional et au

Conseil d'Etat, à l'automne 2014. Concernant les zones artisanales intercommunales, M. Goël informe qu'une mise à jour des zones existantes est en cours, qu'une estimation révèle qu'il faudra environ dix hectares pour les vingt prochaines années, ce qui est une préoccupation du Conseil Régional. D'autre part, les communes de Burtigny, Marchissy, Longirod, St-George et Le Vaud ont initiés la recherche d'un site, avec l'attribution d'un mandat d'analyse et un sondage auprès des entreprises.

M. G. Creteigny revient sur la jolie victoire obtenue au niveau du Grand Genève dans la mesure où 32 projets ont été retenus en catégorie A, entre 2015 et 2018, avec un financement à hauteur de 204 millions. Pour le district de Nyon ce sont neuf mesures, en catégorie A, pour 35 millions qui ont été retenues. Toutes ces mesures sont financées à 40 % par la Confédération, ce qui implique qu'il faudra trouver le reste. Ces accords seront signés par la Confédération, la Région et le Canton en fin d'année 2014. Pour terminer, M. Creteigny détaille rapidement les neuf mesures retenues.

Concernant la commission des "Investissements Régionaux", M. G. Creteigny revient sur les courriers de Mme D. E. Christin et MM. P.-A. Schmidt et R. Oppliger qui donnent des informations sur la structure et le fonctionnement de cette commission. Il précise que le CODIR a pris acte positivement de l'initiative de cette commission et que quelques échanges ont actuellement lieu. Elle communiquera, par la suite, directement avec le Conseil Intercommunal.

M. B. Penel donne quelques informations sur la SOFREN et de son assemblée générale qui a eu lieu dernièrement à Luins. Il rappelle les activités en cours, à savoir la relocalisation partielle d'Agroscope Changins, du Pôle Bois régional, de la relocalisation de la sous-station électrique des CFF de Gland à Luins et du développement d'une zone d'activités intercommunales pour les communes de la région rolloise. Il précise que les diverses tractations vont de l'avant, mais qu'elles mettront encore du temps avant de pouvoir se réaliser.

La présentation informatique de ces communications est jointe au procès-verbal et elle est téléchargeable sur le serveur du Conseil Intercommunal.

5) **Assermentations**

M. le Président demande à MM. Michaël Rohrer, Patrick Buchs, Guillaume Chuit et Pierre Graber de s'avancer dans la salle. Le serment leur est lu et chacun promet de le respecter. Ils regagnent leur siège sous les applaudissements de l'Assemblée.

6) **Adoption du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2013 à Rolle**

M. le Président demande s'il y a des remarques ou des commentaires à formuler concernant ce procès-verbal. Ceci n'étant pas le cas,

le procès-verbal du 5 décembre 2013 est **adopté à l'unanimité**

7) **Election d'un membre du CODIR et assermentation**

Comme M. le Président l'a lu en début de séance, la Commune de Prangins souhaite présenter M. C. Perret comme membre au CODIR. Il précise néanmoins que, d'une part, celui-ci n'est pas présent et que, d'autre part, il n'est pas délégué au Conseil Intercommunal. De ce fait, il ne peut y avoir d'entrée en matière pour la Commune de Prangins. Par contre, en ce qui concerne le remplacement de M. P. Stampfli, qui quittera le CODIR le 30 juin prochain, un courriel est arrivé au Bureau de la part des Syndics de Terre-Sainte. Ceux-ci présentent la candidature de M. François Deblüe, délégué et Syndic de Founex. Dans la mesure où il n'y a personne d'autre qui brigue ce poste, M. Deblüe est élu tacitement et par acclamations et il est assermenté séance tenante.

Mme D. E. Christin excuse l'absence de M. C. Perret et confirme l'intérêt de la Commune de Prangins pour un poste au sein du CODIR. M. Perret se présentera donc pour la dernière place vacante lors de la séance du 25 juin 2014.

8) Election de deux membres à la Commission Gestion et Finances

M. le Président rappelle les démissions citées ci-dessus et demande s'il y a des déléguées ou des délégués intéressés. M. Pierre Burnier se présente pour la région Lac-Vignoble et M. Jean-Pierre Streit pour Terre-Sainte. Tous deux sont élus par acclamations.

Election d'un membre suppléant à la Commission Gestion et Finances

En remplacement de M. R. Oppliger, M. B. Vetsch est également élu par acclamations.

9) Election d'un scrutateur suppléant

Pour compléter l'équipe élargie du Bureau, M. Georges Rochat est élu à cette fonction.

10) Rapport sur l'état d'avancement du groupe de travail "Investissements Régionaux"

M. le Président cède la parole à M. P.-A. Schmidt, Président de ce groupe de travail, qui présente un bref rapport en précisant que ses 14 membres fonctionneront comme commission indépendante de l'organe délibérant, qui ont nommé un Président en la personne de M. P.-A. Schmidt et une Vice-présidente qui est Mme D. E. Christin, et qui définiront comment rendre compte de leurs travaux. Il a également été décidé que les membres du CODIR seraient appelés à participer aux séances sur invitation, en fonction de leurs connaissances et leurs compétences liées aux sujets traités. Le CODIR a salué la manière de travailler, sous forme d'un groupe autonome. Un premier échange d'idées a permis à chaque membre de s'exprimer. L'importance d'une réflexion dépassant le cadre communal a été validée de même que le fait que sa mission première était de se pencher sur de nouvelles propositions de modalités de financement concernant des investissements régionaux. D'autre part, il a été jugé important de se pencher sur la question de fond du fonctionnement du Conseil Régional. Dès lors, trois thématiques essentielles ont été définies, à savoir, prioritairement, celle du mode de financement des investissements régionaux, puis de la liste de ces investissements et de leur présentation sous forme individuelle, en grappe ou sous forme d'autres modes, par famille par exemple. Enfin, le fonctionnement de l'institution proprement dite et de la communication de celle-ci en est le troisième volet. Ces trois thématiques vont être abordées par trois sous-commissions dont le nombre de membres représente la pondération effectuée en regard de l'importance des objectifs. Le mode de financement, 7 membres, la liste des investissements, 4 membres et le fonctionnement du CR, 3 membres. Parallèlement, le personnel du secrétariat du Conseil Régional a effectué un travail d'analyse des remarques et des commentaires des communes en lien avec les votations sur le P. I. R ainsi que des rapports des différentes commissions ayant planché sur l'un ou l'autre sujet lié. Le document final sera accessible et la commission pour s'appuyer sur son contenu pour tenir compte des opinions exprimées. Les séances de travail auront lieu toutes les deux semaines, en alternant les plénières et celles des sous-commissions, afin de définir des lignes, mais également des pistes d'amélioration. Un rapport, issu de ces diverses réunions, sera présenté au Conseil Intercommunal, au plus tard, avant la fin de l'année 2014 avec, si possible, un document intermédiaire pour la mi-juillet.

- 11) **Préavis N° 35-2014** : "Demande de crédit de CHF 2'159'500.-- sur le fonds régional TP pour :
- a) la participation à la réalisation des mesures d'aménagement "2013 - 2014" hors Ville de Nyon
 - b) la participation à la réalisation des mesures d'aménagement pour les lignes régionales en Ville de Nyon"

M. le Président demande au rapporteur des commissions ad'hoc et de Gestion et Finances de lire les conclusions de leur rapport.

M. J.-C. Uldry prie l'assemblée d'adopter ce préavis comme mentionné dans les conclusions du rapport de la commission ad'hoc.

M. Ch. Graf annonce que la Commission de Gestion et des finances propose d'accepter ce préavis.

M. le président donne la parole à la salle.

M. P. Burnier aimerait un éclaircissement sur la forme dans la mesure où il a constaté qu'à certains endroits les travaux ont déjà commencé, principalement pour des questions de calendrier, alors que les crédits n'ont pas forcément tous été votés.

M. P. Stampfli a de la peine à répondre, mais peut préciser que toutes les communes à part une ont déjà accepté la demande de crédit.

M. G. Cretegny précise que ces communes ont accepté l'entier du crédit et que, par la suite, les finances du Conseil Régional viendront en diminution de la participation comme cela se passe avec les travaux subventionnés par l'Etat de Vaud.

M. P. Burnier n'est pas certain que sur la forme pure ceci soit tout-à-fait juste dans la mesure où le Conseil Intercommunal n'est pas forcément au courant des travaux de la commission et des décisions communales, mais il ne veut pas insister là-dessus.

M. P. Stampfli rappelle qu'une commission a déjà travaillé sur cette demande de crédit depuis une année, notamment pour les travaux en lien avec la Ville de Nyon et un objet à Crassier. Le "saucissonnage" a ainsi voulu être évité et c'est donc un paquet global qui a été présenté.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote.

Le préavis N° 35-2014 est adopté par 87 oui et 1 non

12) Préavis N° 36-2014 : "Demande de crédit d'investissement de CHF 260'000.-- pour soutenir la réalisation du projet de nouvelle Garenne"

M. le Président prie les rapporteurs de la commission ad'hoc et de la commission de Gestion et Finances de lire les conclusions de leur rapport.

M. Kilchherr propose, au nom de la commission ad'hoc, d'approuver ce préavis.

M. Ch. Graf, en l'absence de M. A. Nicolas, absent pour raisons professionnelles, propose également d'accepter ce préavis tel que présenté.

Personne ne demandant la parole, M. le Président procède au vote.

Le préavis N° 36-2014 est accepté par 87 oui et 1 abstention

13) Dépôt de préavis

M. G. Cretegny annonce qu'il y aura cinq préavis pour la prochaine séance. Il s'agit de :

Préavis N° 37-2014 : "Expérimentation des horaires III-2015 pour les TP "

Préavis N° 38-2014 : "Fonctionnement Grand Genève 2014"

Préavis N° 39-2014 : "Comptes 2013"

Préavis N° 40-2014 : "Crédit d'investissement pour le corridor biologique Vesancy - Versoix"

Préavis N° 41-2014 : "Crédit d'investissement pour l'aménagement des pistes de La Dôle"

Sont nommés dans les commissions ad'hoc :

Préavis N° 37-2014 : Mme E. Meier et MM. M. Rohrer, C. Farine, G. Rochat, J.-C. Trotti

Préavis N° 38-2014 : MM. F. Cattin, J.-P. Friedli, S. Schmidt, G. Lecoultré, F. Costiou

Préavis N° 40-2014 : Mmes A. Cherbuin et Ch. Girod, et MM. S. Melly, P. Wahlen et P.-A. Kummer

Préavis N° 41-2014 : MM. J. Mugnier, P. Graber, M. Girardet, D. Fleury, M. Khamzi

Ces préavis seront également examinés par la commission de Gestion et des Finances.

14) Divers

M. M. Girardet aimerait revenir sur le questionnaire au sujet de la charte des sports citée plus haut. Il aimerait préciser qu'elle n'a pas été élaborée pour être présentée de façon brute et sans explications et il peut donc comprendre que certaines communes aient été choquées de la recevoir de cette manière et d'avoir l'impression que l'on s'imposait dans leur gestion. Il précise qu'un coordinateur des sports ou une harmonisation des tarifs ne devaient pas se faire du jour au lendemain, mais que ces objets devaient être étudiés et développés tranquillement. Il aimerait également savoir si l'information qui a été diffusée sur le site internet concernant la subvention pour le sport est déjà opérationnelle ou comment celle-ci sera communiquée.

M. G. Produit confirme que l'information se trouve sur le site, que les sociétés sportives ayant participé aux différents ateliers sont au courant, mais que l'idée est d'en parler avec la commission dont les travaux devraient commencer le mois prochain.

M. C. Farine aimerait savoir comment s'est fait le sondage et qui avait répondu au sein des communes.

M. G. Produit n'est pas dans le secret des Dieux, mais peut affirmer que les porteurs de la réponse ce sont les Municipalités et que ceci leur appartient.

M. G. Cretegy adresse un mot d'accueil de la part du CODIR à M. F. Deblüe en lui promettant qu'il ne manquera pas de travail et qu'il ne s'ennuiera pas. Il précise qu'il peut d'ailleurs se mettre à la tâche de suite dans la mesure où il y a actuellement un poste vacant au sein du CODIR.

M. F. Deblüe et M. le Président confirment l'un qu'il a déjà quitté la commission de travail du P. I. R. afin de pouvoir se mettre de suite à disposition, et l'autre, que cette situation lui avait échappé et que c'est bien entendu que l'activité de M. Deblüe peut démarrer de suite.

Le poste des divers étant épuisé, M. le Président annonce les dates de deux prochaines séances à savoir :

- mercredi 25 juin à Founex avec, dans la foulée, à 22h00, la retransmission du dernier match de qualification de l'équipe de Suisse au Mondial de football au Brésil
- mercredi 10 septembre à Duillier

Pour terminer, M. le Président cède la parole à Mme Chantal Landeiro, Syndique de Le Vaud qui prend la parole avec un peu d'émotion dans la mesure où elle assume cette nouvelle tâche depuis deux jours. Elle fait lecture d'un poème de Ramus afin d'illustrer la présentation de sa commune. Pour terminer, elle invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée à 21h55.

Au nom du Conseil intercommunal

Le Président		Le Secrétaire
 Eric Hermann		 Andres Zähringer

Arzier - Le Muids, le 17 juin 2014